

RÉSUMÉ

1. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois) est une économie avancée, tournée vers l'extérieur, dont les résultats restent fortement influencés par l'environnement commercial mondial. L'activité économique est principalement tirée par les services et le secteur manufacturier, tandis que l'agriculture et les industries extractives apportent des contributions modestes au PIB et à l'emploi. En tant que leader mondial des circuits intégrés électroniques, le Taïpei chinois occupe une position critique dans la plupart des chaînes d'approvisionnement mondiales. En conséquence, la solide demande mondiale de pièces et composants électroniques enregistrée pendant la pandémie de COVID-19 et au sortir de cette pandémie a profité aux résultats économiques du Taïpei chinois.

2. Comme la plupart des économies avancées, le Taïpei chinois est confronté à des difficultés démographiques dues à un taux de fécondité en baisse et au vieillissement de la population. Cependant, les inégalités de revenus et les inégalités hommes-femmes restent relativement faibles et ne sont pas enracinées dans les structures.

3. Le Taïpei chinois continue de dépendre fortement du commerce: les exportations et importations de marchandises et de services ont représenté 120% du PIB en 2018 et 127% du PIB en 2022. La structure des échanges est restée sensiblement inchangée depuis l'examen précédent en 2018. Les biens manufacturés, plus spécifiquement les machines (équipements électriques), restent le principal moteur des exportations et importations. Toutefois, la participation du Taïpei chinois aux chaînes de valeur mondiales est particulièrement importante dans le secteur de la fabrication des produits électroniques, notamment les circuits électroniques intégrés. Les exportations et importations de marchandises restent concentrées sur les partenaires commerciaux de la région, suivis par les États-Unis et l'Union européenne.

4. Le cadre institutionnel pour la formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale est demeuré sensiblement le même depuis le dernier examen, mais de nouvelles approches participatives pour l'élaboration des politiques ont été adoptées. À cette fin, pendant la période à l'examen, le Taïpei chinois a élaboré son premier plan d'action (2021-2024) visant à promouvoir la transparence, la responsabilité, la participation et l'inclusion. Le plan souligne l'importance qu'il y a à coopérer avec la société civile et à mettre à disposition du public les renseignements pertinents, comme l'exige la loi. De plus, un programme dans le cadre duquel les organes exécutifs doivent communiquer avec les parties prenantes à tous les stades de l'élaboration des politiques a été mis en œuvre.

5. Le Taïpei chinois continue de considérer le commerce comme un outil essentiel pour développer son économie, promouvoir l'innovation, renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et attirer l'investissement. Ainsi, la politique commerciale constitue l'un des principaux piliers du nouveau modèle de développement économique du Taïpei chinois, conçu en 2016 pour faire des exportations et de la demande locale les deux moteurs de la croissance. Dans le cadre du nouveau modèle, le Taïpei chinois a poursuivi plusieurs stratégies en vue, entre autres choses, de renforcer les principaux secteurs clés, de promouvoir l'innovation et la transformation industrielles et de bâtir une économie numérique. En plus de ses plans de développement, le Taïpei chinois a mis en œuvre plusieurs programmes destinés à dynamiser l'investissement dans des secteurs stratégiques, comme le Programme prospectif de développement des infrastructures, le "Plan d'innovation industriel 5+2" et la nouvelle politique en direction du Sud, visant à réduire sa dépendance excessive à l'égard d'un unique marché.

6. Le Taïpei chinois reste un ferme défenseur d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, tel qu'il est incarné par l'OMC, et est déterminé à préserver un environnement équitable, transparent et prévisible pour le commerce et l'investissement. De plus, étant donné que le Taïpei chinois a un nombre relativement limité d'accords commerciaux régionaux et autres arrangements de coopération, il attache une grande importance à l'OMC, y compris aux accords plurilatéraux, ainsi qu'à des arrangements de libéralisation tarifaire comme l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et l'Accord sur l'élargissement de l'ATI (ATI II), qui ont été un moyen essentiel de garantir un accès aux marchés pour ses principales exportations. Le Taïpei chinois a pris une part active aux discussions et initiatives de l'OMC pendant la période à l'examen; il a participé aux négociations ou discussions sur les subventions à l'agriculture et à la pêche, sur le commerce et la santé publique, et sur la réforme de l'OMC, ainsi qu'à l'Initiative conjointe sur le commerce électronique; il a aussi été coauteur d'une proposition sur la manière de

redynamiser le Programme de travail sur le commerce électronique. Le Taipei chinois affiche un bilan solide en matière de notifications à l'OMC.

7. Pendant la période à l'examen, aucune modification importante n'a été apportée à la principale législation régissant l'investissement étranger. Tous les investisseurs étrangers doivent obtenir une autorisation préalable pour investir au Taipei chinois, même si des efforts ont été déployés pour simplifier les procédures de demande, d'examen et d'approbation de l'investissement étranger, et qu'une aide à l'expansion et à l'investissement à l'étranger a été fournie aux entreprises locales. L'investissement entrant est prohibé ou restreint dans plusieurs activités. La liste de ces activités, qui fait l'objet d'un réexamen périodique, a été modifiée en dernier lieu en 2018. Le Taipei chinois s'appuie sur un vaste réseau d'accords bilatéraux d'investissement (ABI) pour promouvoir l'investissement et la coopération avec ses partenaires commerciaux. De plus, le Taipei chinois applique une série de mesures d'incitation visant à promouvoir l'investissement local et à attirer l'investissement étranger, mesures qui consistent principalement en des déductions fiscales et autres mesures de soutien.

8. Depuis l'examen précédent en 2018, la moyenne simple des taux NPF appliqués est restée presque inchangée et s'élève à 7,1% en 2023. La plupart des droits de douane continuent d'être perçus sur une base *ad valorem*. La protection tarifaire varie sensiblement entre les secteurs, et à l'intérieur des secteurs. La moyenne des droits pour les produits agricoles (définition de l'OMC), qui a atteint 17,6% en 2023, reste nettement plus élevée, si on la compare à la moyenne pour les produits non agricoles, qui s'est établie à 5,1%, soit au même niveau depuis 2018. Parmi les produits non agricoles, le poisson et les produits à base de poisson sont assujettis aux droits moyens les plus élevés (19,9%), avec des taux allant de 0% à 50% (ou de 0% à 83,8% si les EAV sont pris en considération). Pendant la période considérée, le principal changement apporté à la structure tarifaire a été une augmentation du nombre de lignes en franchise de droits, ce qui tient surtout à l'achèvement de l'élargissement de l'ATI. Les droits de douane peuvent être ajustés pour faire face à des situations économiques spéciales, gérer la fourniture de marchandises et offrir à des branches de production des conditions de fonctionnement appropriées. Ces ajustements temporaires sont d'ordinaire appliqués pendant un an. Pendant la période à l'examen, des mesures de ce type ont été appliquées à des produits de première nécessité (par exemple la viande de bœuf, le blé et certains produits laitiers) et à des marchandises en rapport avec la COVID-19 (par exemple les masques et l'alcool éthylique).

9. Le Taipei chinois a consolidé toutes les lignes tarifaires à des niveaux allant de 0% à 500%, avec un total de 96 étages. Pour six lignes tarifaires (au niveau à 10 chiffres), le droit NPF appliqué semble être supérieur au niveau consolidé. Le Taipei chinois continue d'offrir des préférences tarifaires non réciproques à tous les PMA.

10. Le cadre juridique et institutionnel réglementant les obstacles non tarifaires n'a pas beaucoup changé depuis 2018. En 2023, environ 0,8% des lignes tarifaires étaient assujetties à des prohibitions à l'importation, sur une base NPF, les produits visés étant principalement des produits à base de poisson; des prohibitions à l'importation supplémentaires visent spécifiquement des importations transdétroit directes. Les importations de toutes provenances nécessitent une licence, sauf indication contraire dans le protocole d'accession du Taipei chinois. Les prescriptions en matière de licences d'importation visaient 2,1% de l'ensemble des lignes tarifaires en 2022. Pendant la pandémie de COVID-19, une interdiction d'exportation temporaire a été imposée à certains masques (SH 6307.90.50) et à quelques thermomètres médicaux (SH 9025.19.90). Le Taipei chinois utilise aussi des licences (permis) d'exportation qui, en 2023, s'appliquaient à 0,2% de l'ensemble des lignes tarifaires. Les principales exportations soumises à licence comprennent des équipements liés aux semi-conducteurs, les diamants et les microscopes.

11. À la fin de 2022, 19 mesures antidumping étaient en vigueur: quelques-unes d'entre elles l'étaient depuis plusieurs années, leur maintien ayant été déterminé nécessaire à l'issue de réexamens à l'extinction, et 4 mesures étaient en vigueur depuis plus de 10 ans. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a imposé des droits compensateurs à certains produits en provenance de Chine; toutefois, ces mesures ont été suspendues en raison d'intérêts économiques globaux. Le Taipei chinois n'a imposé aucune mesure au titre de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes; néanmoins, il a continué d'imposer des mesures de sauvegarde spéciales aux importations de plusieurs produits agricoles.

12. Pendant la période considérée, aucun changement significatif n'a affecté la formulation, l'application et les objectifs de règlements techniques et de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), et la législation primaire n'a pas été modifiée. La législation subsidiaire a été mise à jour en fonction des besoins. Depuis 2018, le Taipei chinois a présenté à l'OMC 213 notifications ordinaires concernant des règlements techniques et 101 concernant des mesures SPS. Quelques mesures temporaires, dont une mesure de nature urgente, prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont été notifiées au Comité OTC de l'OMC, et cinq mesures d'urgence au Comité SPS de l'OMC (quatre mesures prises aux fins de la préservation des végétaux, et une aux fins de la protection des animaux). Quatre préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées en lien avec l'adoption de mesures SPS, y compris une préoccupation qui avait été soulevée plusieurs fois au fil des ans.

13. Comme en 2018, le Taipei chinois continue de mettre en œuvre une série de programmes d'incitations pour promouvoir la production et l'investissement. Ces programmes, qui consistent essentiellement en des déductions fiscales et autres mesures de soutien, n'ont pas subi de modifications substantielles. Les programmes notifiés à l'OMC comprenaient principalement des incitations sectorielles, telles que des subventions à l'agriculture, à la sylviculture et à l'industrie, ainsi que des programmes d'incitations horizontaux visant à promouvoir la recherche-développement. Certains de ces programmes sont destinés à stimuler l'investissement et l'innovation technologique, à promouvoir le développement des PME et à faciliter l'accès au crédit. Les PME restent très importantes pour l'économie en termes de contribution aux exportations de biens et de services (26% en 2021) et d'autonomisation économique des femmes; en 2021, 37% de l'ensemble des PME étaient détenues par des femmes et actives dans le secteur des services. Le Taipei chinois offre aussi des incitations dans des régions reculées et dans le cadre du régime des zones franches, en vertu duquel les entreprises établies dans ces zones peuvent bénéficier d'exonérations de droits et de taxes. D'autres régimes, comme les parcs scientifiques, les zones franches industrielles et les parcs industriels et technologiques, ainsi que les technoparcs agricoles, sont en vigueur pour créer des pôles et des synergies.

14. La participation du secteur privé dans divers domaines de l'économie perdure. Depuis l'examen précédent, le principal fait nouveau concernant les marchés publics a été une modification substantielle de la Loi sur les marchés publics visant à améliorer l'efficacité. Le processus de passation des marchés reste décentralisé; aucune modification procédurale ou institutionnelle n'a été apportée, hormis une mise à jour des seuils de passation des marchés pour tenir compte de l'inflation. Le Taipei chinois est partie à l'AMP de l'OMC et continue d'utiliser les marchés publics comme instrument pour soutenir les PME, les minorités et les groupes désavantagés, ou à des fins de protection de l'environnement. Le Taipei chinois prévoit des opérations de compensation et des préférences en matière de prix pour promouvoir l'emploi, le développement industriel et la protection de l'environnement. Ces mesures s'appliquent aux marchés non couverts par l'AMP de l'OMC.

15. En tant qu'économie fondée sur le savoir qui s'appuie sur les industries de pointe et l'IED, le Taipei chinois a continué de renforcer son cadre de protection de l'innovation technologique et des droits de propriété intellectuelle (DPI). Pendant la période considérée, la législation sur les DPI a été modifiée à plusieurs reprises, dans le but de simplifier le régime des DPI et de l'adapter à un environnement en rapide mutation. À l'OMC, le Taipei chinois participe activement au Conseil des ADPIC, où il joue un rôle essentiel dans les discussions sur la propriété intellectuelle en ce qui concerne l'innovation, les MPME, les femmes, la microfinance et la collaboration public-privé. De plus, pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a renforcé la coopération dans le domaine des DPI à l'échelle mondiale en signant un certain nombre de mémorandums d'accord.

16. Le secteur agricole reste caractérisé par la rareté des terres agricoles, la fragmentation des activités agricoles, la diminution et le vieillissement de la main-d'œuvre et la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes. La plupart des exploitations agricoles restent familiales et de petite taille. La production végétale a représenté plus de 50% de la production annuelle du secteur pendant toute la période de 2018 à 2021. Le riz reste l'aliment de base le plus important, même si la superficie consacrée à sa culture et son volume de production diminuent de manière constante depuis 2018.

17. Le Taipei chinois reste fortement tributaire des importations de produits alimentaires et d'intrants agricoles, tels que les aliments pour animaux, les fourrages et les engrais. En 2021, les importations ont représenté 68,7% de l'apport calorique annuel du Taipei chinois, contre 65,5% en 2018. Le soutien financier accordé au secteur agricole continue de suivre diverses orientations

politiques, et cible, entre autres choses, des activités spécifiques, des cultures données (riz, canne à sucre et fruits), des intrants essentiels, et le financement et l'assurance pour les agriculteurs et les pêcheurs. Pendant la période à l'examen, les autorités ont apporté plusieurs modifications à la législation et adopté de nouveaux textes législatifs sur l'agriculture biologique, l'irrigation, la pêche en eaux lointaines, l'assurance agricole et la retraite des agriculteurs.

18. Le Taipei chinois continue de satisfaire à ses besoins en énergie au moyen des importations et la matrice d'approvisionnement énergétique reste dominée par les combustibles fossiles. L'absence d'interconnexions du réseau électrique avec des partenaires étrangers exacerbe ses problèmes d'approvisionnement en énergie. Divers sous-secteurs, y compris l'électricité et le gaz naturel, n'ont pas encore été pleinement ouverts à la concurrence et l'empreinte des entreprises publiques reste importante.

19. La part combinée des sources renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie, même si elle est encore modeste, est en hausse, soutenue par des tarifs de rachat garantis et des réglementations qui exigent que les grands consommateurs industriels participent à la transition énergétique verte. Le Taipei chinois met également en œuvre une politique industrielle pour la génération d'électricité éolienne en mer. En 2023, le Taipei chinois a modernisé son cadre pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et a fixé un objectif formel consistant à atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2050. Des subventions sont toujours accordées pour garantir l'approvisionnement des régions reculées en produits pétroliers, réduire les écarts de prix entre les villes et les zones rurales, et encourager la prospection et la mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel. Les prix de gros et de détail du gaz naturel sont réglementés.

20. Le secteur manufacturier reste un pilier de l'économie du Taipei chinois, soutenu par un vigoureux sous-secteur des pièces et composants électroniques, y compris une branche de production des semi-conducteurs d'envergure mondiale et un solide sous-secteur des produits chimiques. Bien que les investissements étrangers dans certaines activités manufacturières restent prohibés ou restreints, le Taipei chinois maintient une série de mesures d'incitation visant à encourager la modernisation technologique et la création de pôles industriels.

21. La croissance économique du Taipei chinois continue d'être soutenue par son système financier très développé et résilient. Les autorités indiquent qu'en 2022, 92,1% des adultes détenaient un compte bancaire ou postal, 95,5% avaient effectué des paiements électroniques et 73,2% possédaient des polices d'assurance-vie. Le système financier reste dominé par les banques locales, bon nombre d'entre elles appartenant à des conglomérats financiers qui possèdent aussi des compagnies d'assurance et d'autres fournisseurs de services financiers.

22. Pendant la période à l'examen, les autorités ont continué de renforcer les cadres de réglementation et de supervision prudentielle, tout en mettant en œuvre diverses mesures d'aide et de redynamisation en réponse à la pandémie de COVID-19. Parmi les faits nouveaux, il faut citer des modifications qui ont permis l'entrée sur le marché de banques et de compagnies d'assurance en ligne sans agences physiques, qui ont offert aux assureurs davantage de flexibilité pour investir leurs fonds et qui ont élargi le champ d'activité des maisons de titres. Le Taipei chinois a également établi un sas réglementaire pour la conduite d'expériences thématiques dans le domaine des technologies financières, suivi par un mécanisme d'essai pour les entreprises qui mènent des activités bancaires et d'assurance, ainsi que des opérations sur le marché des valeurs mobilières et des instruments à termes. La mise en œuvre d'un cadre bancaire ouvert est en cours.

23. Pendant la période à l'examen, les faits nouveaux notables sur le marché des télécommunications du Taipei chinois ont inclus la cessation des services mobiles 3G en décembre 2018, le lancement des services 5G en 2020, la libération de fréquences pour les services de communications par satellite de nouvelle génération en mars 2022 et la consolidation du marché (en attendant l'homologation de la FTC) qui réduirait de cinq à trois le nombre d'opérateurs mobiles dans un futur proche. Des modifications importantes ont été apportées au cadre juridique et institutionnel. Parmi elles, il faut citer la promulgation, en 2020, d'une nouvelle Loi sur la gestion des télécommunications et l'établissement, en 2022, d'un ministère des affaires numériques.

24. Du fait de la situation géographique du Taipei chinois, le transport maritime est vital pour le commerce extérieur des marchandises. Pendant toute la période à l'examen, environ 93% des échanges annuels de marchandises avec l'extérieur ont été transportés par voie maritime. L'essentiel

du trafic de passagers avec l'extérieur est toujours assuré par voie aérienne. Pendant la période 2020-2022, l'apparition de la pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse des flux de marchandises et de passagers avec l'extérieur, cette baisse ayant été plus prononcée dans le cas des flux de passagers.

25. Tous les navires qui entrent dans les ports commerciaux internationaux du Taipei chinois doivent utiliser les services d'assistance au remorquage. L'utilisation de services de pilotage est obligatoire dans six des sept ports, sauf dans le cas des navires exemptés. Les autorités indiquent que les services d'assistance au remorquage et de soutage sont, en principe, ouverts à la concurrence.